

Rue Saint-Martin, place Hugues-Plomb et ses rues adjacentes

Travaux : réfection de 4 zones pavées situées au niveau de la rue Saint-Martin et de la place Hugues-Plomb

Début des travaux

29/07/2024

Fin des travaux

30/08/2024

Restrictions :

Les travaux seront réalisés en 2 phases (du 29 juillet au 19 août, puis du 19 au 30 août) conformément au [document ci-joint](#).

Ce document indique à la fois le phasage des travaux, les zones d'intervention au niveau desquelles la circulation est interdite (polygones rouges), ainsi que les conditions de circulation maintenues (flèches vertes).

L'accès des piétons aux commerces sera garanti, quel que soit le secteur concerné par les travaux.

Du 29 juillet au 19 août 2024 :

Rue Saint-Martin, section rue Flodoard/rue du Général Leclerc :

- circulation interdite

Rue Saint-Martin, section rue du Général Leclerc/place Hugues-Plomb (jusqu'au portail Saint-Martin) :

- circulation interdite

Place Hugues-Plomb, section rue de la Poste/rue Saint-Martin :

- circulation et stationnement interdits

La rue de la Poste, devenue temporairement une impasse, sera autorisée à être circulée en double sens depuis la rue Capitaine-Deullin.

La place Hugues-Plomb, section rue de la Juiverie/rue Saint-Martin, devenue temporairement une impasse, sera autorisée à être circulée en double sens depuis la rue de la juiverie.

Du 19 au 30 août 2024 :

Place Hugues-Plomb, section rue de la Poste/rue Saint-Thibault :

- circulation et stationnement interdits

Rue Saint-Thibault, section rue Simone Caillet/ rue Jean-Pierrot :

- circulation et stationnement interdits

La rue de la Poste, devenue temporairement une impasse, sera autorisée à être circulée en double sens depuis la rue Capitaine-Deullin.

Pour la rue Jean-Pierrot, devenue temporairement une impasse, sera autorisée à être circulée en double sens depuis la rue des Berceaux.

Coordonnées

Rue Saint-Martin, place Hugues-Plomb et ses rues adjacentes

51200

Epernay

Documents

[Phasage des travaux place Hugues-Plomb et rue Saint-Martin](#)